Club de Plongée
Le p'tit bleu
Piscine municipale
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
FFESSM N°14260321
Jeunesse et Sport n°026/09/ET0017

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2022-2023

Nom: Prénom:

Tél. fixe: Tél. port.: Courriel:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Né(e) le: à: Département:

Nationalité: Profession :

Niveau de plongée (FFESSM ou équivalent à préciser):

Autres sports pratiqués:

Assurance individuelle à inclure avec la licence :
Je déclare avoir été informé de la possibilite de souscrire une assurance complémentaire individuelle accident auprès du Cabinet LAFONT (Axa). Un complement d'information est affiche dans le local du club, ainsi que sur le site du club.

Fait à: le: **Signature :**

Personne à prévenir en cas d'accident: au:

Je soussigné(e), , (père, mère ou tuteur légal si l'adhérent est mineur), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. J'autorise le directeur de plongée présent à prendre les mesures médicales et d'hospitalisation nécessaire en cas de nécessité. Je m'engage à fournir aux responsables du club toutes les informations concernant d'éventuels antécédents médicaux (accidents, allergies,...) ainsi que les coordonnées de notre médecin traitant habituel.

Fait à: le:

Signature de l'adhérent
(Si l'adhérent est mineur, signature du mineur et des parents ou tuteurs légaux)

J'accepte que mes coordonnées soient transmise aux autres membre du club	◯ OUI ◯ NON
J'accepte que mon cerficat médical soit disponible pour les encadrants dans le nuage en ligne Dropbox	◯ OUI ◯ NON

Documents à fournir impérativement avec votre inscription:

- **Une copie du Certificat médical ci-joint de moins de 3 mois [pour les mineurs, les passages de niveau ou les sorties en mer obligatoirement par un médecin fédéral ou hyperbare]**
- **Un chèque de cotisation de 130,00 € ou 115,00€ sans piscine**(Facilités de paiement possible).
- **Une autorisation parentale manuscrite pour les mineurs, concernant les cours en piscine.**

Club de Plongée
L e p ' t i t b l e u
Piscine municipale
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
FFESSM N°14260321
Jeunesse et Sport n°026/09/ET0017

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le club de plongée le **P'tit Bleu** est une association régie par la loi de 1901. Il est basé dans les locaux de la piscine de Chateauneuf de Galaure. Son but est de faire découvrir et d'initier à la plongée sous-marine avec scaphandre.

Le **P'tit Bleu** est affilié à la **FFESSM** (**F**édération **F**rançaise d'**E**tude et de **S**ports **S**ous **M**arins) sous le numéro 14 260321. Il est déclaré auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et des Sports de la Drôme sous le n°**026/09/ET0017**

L'adhésion au **P'tit Bleu** est soumise aux conditions suivantes:

Être à jour de sa cotisation **avant le 02/10/2022** Cette cotisation comprend la licence fédérale obligatoire + l'adhésion au club proprement dite et selon la formule choisie, l'accès au bassin lors des entraînements.

Être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre, agréé par la FFESSM, **établi depuis moins de 3 mois**; et cela **obligatoirement** par un **médecin fédéral ou un médecin hyperbare** ou un médecin du sport pour les mineurs ou pour les passages de niveau.

Avoir au moins 16 ans au cours de la saison 2022/2023 **et** avoir un parent adhérent du club.
Posséder en propre l'équipement minimum nécessaire aux entraînements piscine (palmes, masque, tuba, ceinture de plomb).

Pour les mineurs, la présence d'un tuteur légale est obligatoire lors des sorties.

Le club se réserve de limiter le nombre d'adhérents pour des raisons de place et d'utilisation de la piscine. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée avec une priorité pour les adhérents des années précédentes.

Les entraînements ont lieu les **dimanches matin** de mi-septembre à fin juin (les dates exactes sont précisées chaque année). Ils ont lieu à partir de **8h30** jusqu'à **10h00**. Des réunions d'information peuvent avoir lieu après ces séances, au coup par coup et en fonction de l'actualité du club. Pour des raisons de programme et d'organisation il est demandé à chacun d'être ponctuel aux entraînements. L'accès au bassin n'est pas autorisé sans l'accord du directeur de bassin.

Lors de l'utilisation des locaux de la piscine de Châteauneuf de Galaure, tous les adhérents sont tenus de respecter le règlement intérieur de celle-ci, notamment en matière d'hygiène (douches obligatoires avant la séance) et de sécurité. L'adhésion au **P'tit Bleu** ne donne pas droit d'accès au bassin de la piscine en dehors des entraînements. Les entrées et sorties des participants aux séances se font uniquement par l'accès réservé au **P'tit Bleu**.

Le **P'tit Bleu** dispose de matériel de plongée qu'il met à la disposition des adhérents pour les entraînements en piscine. Pour toute autre utilisation, sorties en mer notamment, une location de **10 € par élément et par week-end** sera facturée. En aucun cas ce matériel ne pourra être utilisé à titre privé par les adhérents du club. Par ailleurs, certains matériels (blocs notamment) sont mis gracieusement à la disposition du club par des particuliers. En compensation le **P'tit Bleu** prend en charge les frais d'entretien et réparations inhérents à l'usage qu'il en fait.

Les matériels utilisés lors des séances d'entraînement ou lors de sorties clubs devront être nettoyés, rincés et rangés près chaque utilisation par les personnes à qui ils ont été confiés.

Le club étant affilié à la FFESSM (**F**édération **F**rançaise d'**E**tude et de **S**ports **S**ous **M**arins), les plongées dans le cadre du club doivent être effectuées dans le respect des prérogatives imposées par la fédération. En cas de non respect de ces prérogatives, le bureau du club peut se réunir afin de décider d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Dans le but de préserver une bonne ambiance, le bureau se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout membre ne se conformant pas au présent règlement.

Le non-respect du règlement du club ou des consignes du directeur de bassin peut entrainer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

LE BUREAU

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT
(Si l'adhérent est mineur, signature du mineur *et* des parents ou tuteurs légaux)

Club de Plongée
L e p ' t i t b l e u
Piscine municipale
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
FFESSM N°14260321
Jeunesse et Sport n°026/09/ET0017

Autorisation de publication

Chers amis plongeuses et plongeurs,

Comme vous le savez, le p'tit bleu a son blog, organe d'information à la disposition de tous.
https://leptitbleu.fr
Le ton général se veut détendu et humoristique sans autre prétention.
Pour l'illustrer nous avons abondamment recours à la photographie et quelques fois à la vidéo, images réalisées lors des sorties, lors de diverses réunions ou événements et sur lesquelles vous pouvez être amenés à figurer.

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous renvoyer ce document après en avoir coché la mention retenue et compléter avec vos noms, prénom :

Je soussigné: _____

Cochez la mention retenue :

○ **1 - Autorise** le P'tit Bleu à publier sur son blog les images me représentant, prises dans le cadre des activités et sorties du club tout en me réservant le droit de les faire retirer, si pour quelque raison que ce soit j'en fait la demande et ceci sans aucune justification de ma part.

○ **2 – N'autorise en aucun cas** le P'tit Bleu à publier sur son blog les images me représentant. Je suis conscient que les photos d'ensemble ou de groupe sur lesquelles figurent plus de 7 personnes ne sont pas concernées par cette interdiction sauf dans le cas ou mon visage y figurerait particulièrement en évidence.

Fait à: _____ le: _____

Signature de l'adhérent
(Si l'adhérent est mineur, signature du mineur et des parents ou tuteurs légaux)